

# Concours des pratiques d'agroforesterie

Proposer un concours agricole des pratiques agroforestières pour mettre en avant les bonnes pratiques agroécologiques  
concours test lancé en 2018-19



Auteurs: Yousri Hannachi (APCA), Baptiste Sanson (Afac-Agroforesteries), Christophe Pinard (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

Sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, le concours met en valeur le savoir-faire des agroforestiers, ou agriculteurs possédant au moins une parcelle d'agroforesterie, définie comme suit « tout système de production associant l'arbre à l'agriculture ».

Le concours a pour but de valoriser l'écosystème issu de cette association en termes économiques, sociaux et environnementaux.

## Deux catégories dans le concours

- Les réalisations agroforestières récentes : parcelles âgées de 5 à 10 ans, et ayant été mises en place par l'agriculteur candidat
- Les réalisations agroforestières anciennes : c'est-à-dire âgées de plus de 10 ans, qu'elles aient été installées par l'agriculteur en place ou précédemment.

Ces catégories peuvent être subdivisées en sections :

- cultures pérennes, horticulture et maraîchage,
- grandes cultures et légumes de plein champ,
- élevage.

## Le concours expérimental 2019 se déroule en 2 étapes

- Une présélection régionale, réalisée au niveau de chaque région entre juillet et décembre 2018, avec la visite des parcelles des candidats présélectionnés. **En 2019, le concours ne concerne que 4 territoires dans les régions test suivantes : Centre-Val-de-Loire, Nouvelle Aquitaine Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.**
- Une finale nationale, avec l'examen des dossiers finalistes en amont du Salon International de l'Agriculture 2019, pour une remise de prix à Paris

### Objet de l'expérimentation :

Tester la faisabilité d'un concours national de pratiques d'agroforesterie

Tester, de manière opérationnelle, différentes modalités d'animation et d'organisation locale d'un tel concours

Tester la robustesse de la grille de notation et la faire évoluer

Mesurer l'intérêt des agriculteurs vis-à-vis d'une telle démarche

## Une grille\* unique de notation des parcelles

Le jury s'attachera à donner son avis sur les trois échelles suivantes : la parcelle agroforestière (48 points), l'insertion de la parcelle dans le système d'exploitation (18 points) et le lien de la parcelle au territoire et au paysage (24 points).

Propriétés agroécologiques de la parcelles et de sa gestion	48 points
Diversité des essences en place	6 points
Accueil de la biodiversité	6 points
Performances agroécologiques de la parcelle pour le sol et l'eau	6 points
Engagement de la parcelle dans un contrat ou une démarche de réduction d'intrants	6 points
Gestion du linéaire sous arboré et des interfaces	6 points
Performance du système de culture	6 points
Performance de l'atelier bois	6 points
Résilience et durabilité relative de la parcelle	6 points
Propriétés du système d'exploitation et insertion de la parcelle dans le système	18 points
Cohérence de l'utilisation de la parcelle	6 points
Gestion de la biodiversité sur l'exploitation	6 points
Contribution au bien être sur l'exploitation	6 points
Effets de la parcelle sur le paysage et impact territorial	24 points
Intégration dans le paysage environnant	6 points
Liens sociaux, hédoniques et culturels	6 points
Contribution à la formation, à l'expérimentation et à la démonstration	6 points
Qualité de vie globale sur le territoire	6 points

(\* ) Grille librement adaptée de la méthode IDEA et de la grille de notation du concours général agricole des pratiques agroécologiques – section prairies et parcours.

